

1. *Débitrice:* **J. + P. Guignard SA**, 1323 Romainmôtier-
Envy

2. *Remarques:* Date du dépôt: 21.07.2004

Délai pour intenter action en opposition au 10 août 2004,
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé.

Dans le même délai que ci-dessus, les créanciers peuvent
solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP) à la
suite de l'admission de revendications (art. 47 al. 1 et 49
OAOF).

A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'of-
fice deviendront définitives.

Office des faillites d'Yverdon-Orbe

1401 Yverdon-les-Bains

(02367968)